

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2022/2023
L'Officiel n° 23
Du 31 janvier 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

GetIT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Commission seniors

PV du 24/01/23

Président : M. Alexandra BANDIERA

Présents : Mme Axelle GIRARD, Ms Laurent VOURIOT, Frederic REFFLE et Lorenzo BERTONA

Rattrapages

D1 PROFYLEX

LE 28/01/23

J12 : UF LEZIGNAN – ST EULALIE à 20H

LE 29/01/23

J2 : CUXAC - TREBES à 15H

LE 19/02/23 à 15H

J6 : ST NAZAIRE – CUXAC

LE 26/02/23 à 15H

J7 : NAUROUZE – ST EULALIE

D2 POULE A journée 12

LE 28/01/23 à 20H

FANJEAUX – NAUROUZE 2

LE 29/01/23 à 15H

LIMOUX – PEXIORA

CASTELNAUDARY 2 – MONT-SAISSAC-MOUSS

RAZES – ESPERAZA

FC CHAURIENS – MAS ST PUELLES

QUILLAN – SALLES/HERS

LE 19/02/23 à 15H

J7 : NAUROUZE 2 - ESPERAZA

LE 26/02/23 à 15H

J11 : PEXIORA – NAUROUZE 2

D2 POULE B

LE 28/01/23 à 20H

J3 : ALARIC – CUXAC

LE 29/01/23 à 15H

J12 : MALEPERE – VILLEGLY

J12 : GRUISSAN – CORBIERES MEDIT 2

J12 : OCSM 2 – TRAPEL PENNAUTIER

LE 18/02/23 à 20H

J9 : ALARIC – GRUISSAN 2

D3 POULE A

LE 28/01/23 à 20H

J12 : SOUILHE – VILLASAVARY

LE 29/01/23 à 15H

J12 : LAUQUET – ST PAPOUL

J12 : US MONTAGNE NOIRE – BELPECH

D3 POULE B

LE 29/01/23

J3 : FCCM3 – CONQUES 2

J9 : UFC NARBONNE 2 – OCSM 3

J12 : UFL 2 – TRAPEL PENNAUTIER 2

D4 POULE A

LE 29/01/23 à 15H

J6 : ST EULALIE 2 – ST PAPOUL 2

J10 : LES MARTYS – HMO 3

J10 : BRAM 3 – MAS ST PUELLE 2

LE 05/02/23 à 15h

J10 : NAUROUZE 3 – ST EULALIE 2

Match initialement programmé le 26/02/23

LE 05/02/23 à 15H

J10 : ST MARTIN LALANDE – ST PAPOUL 2

LE 19/02/23 à 15H

J9 : MAS ST PUELLES 2 – ST PAPOUL 2

D4 POULE B

LE 29/01/23 à 12H30

J10 : FC QUILLAN – MAS ST PUELLE 3

J10 : LIMOUX 2 – E. VILLASAVARY/MONT 2

LE 29/01/23 à 15H

J1 : ESPERAZA 2 – BRIOLET 3

J6 : RAZES 2 – MAHORAISE le 29/01

LE 5/02/23 à 15H

J8 : RAZES 2 – LIMOUX 2

Match programmé initialement le 19/02/23

J10 : BRIOLET – ESPERAZA 2

LE 19/02/23 à 15H00

MAHORAISE – FANJEUX 2

RAZES 2 – ATLAS LEZIGNAN 2

D4 POULE C

LE 29/01/23 à 15H

J8 : O.ST ANDREEN – BADENS

J8 : PEYRIAC-BAGES – CUXAC 3

COUPE LOPEZ « MEILLEUR TAUX.COM »

MONTAGNE NOIRE – NAUROUZE le 19/02 à 15H

Les horaires et jours des matchs sont mentionnés à titre indicatif et peuvent être modifiés comme prévu par les règlements.

Le président

Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 25/01/2023

Présents : RUIZ Michel, TEIXEIRA Tonio

Assiste : Damien TRASTET

Senior D2 / Poule B

MJC Gruissan2 / Fc Corbieres Medit 2

Rencontre n° 24586049 du 22/01/2023

Match arrêté

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre, indiquant que la rencontre a été arrêtée à la 10ème minute sur le score de 0 à 0 en raison de la forte dégradation des conditions météo (Vent devenant de plus en plus violent)

La commission jugeant en premier ressort :

L'article 90-4 des RG de la LFO précise :

« Un match qui a eu un commencement d'exécution, et au cours duquel la durée totale d'une ou plusieurs interruptions sera supérieure à quarante-cinq minutes, en raison d'intempéries, d'indisponibilité de l'éclairage, de brouillard, est définitivement arrêté par décision de l'arbitre. Le match sera reprogrammé par la commission compétente »

Par ce motif :

LA COMMISSION DÉCIDE :

MATCH A REJOUER, date fixée par la commission compétente

Transmet le dossier pour reprogrammation

A titre d'information la commission, tient à préciser aux deux clubs un extrait de l'article 226 relatif aux Modalités pour purger une suspension

Article 226- 2

« Au cas où la rencontre serait interrompue, pour quelque cause que ce soit, le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité

Si la rencontre interrompue est donnée à rejouer, le joueur suspendu ne peut prendre part à cette nouvelle rencontre

Par ailleurs, le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à une rencontre qui a été effectivement jouée, ne peut, dans le cas où ladite rencontre est donnée à rejouer par la commission compétente, participer à la rencontre le jour où elle est rejouée »

A défaut, le club aura match perdu, sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées »

Le Président de la Commission
M. RUIZ Michel

COMMISSION JEUNES

PV du 26/01/2023

Secrétaire : Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Alain DROUIN, Jean-Luc PASCAREL, Laurent VOURIOT,

Excusés : Mr Ludovic Galinier, Patrice Boffelli, David Carrasco, Mme Myriam Bellabiod,

DEMANDE DE TOURNOI

- **Montréal** 29/30 avril U7 U9 U11 U13 et 1er mai Sixte
- **HMO** U11 le 10 juin U7/U9/U13G et U13F le 11 Juin

La commission donne son accord pour ces deux manifestations.

REPORTS

Les rencontres pourront se jouer avant les dates définies au-dessous sous condition d'avoir l'accord écrit des clubs concernés au district.

U13 Interdistrict

- **FAC / FC Sète** le 18/02 à 15h00
- **ASB / St Estève** du 28/01 reporté au mercredi 01/02 16h00 stade de la présidente synthétique. Accords des 2 clubs
- **MHSC / Canet Roussillon** Samedi 18/02 à 15h00 le MHSC étant qualifié pour le T2 Pitch le 11/02

U13 D3 Poule D

- **Trèbes FC 2 / UF Lézignan 1** Samedi 18/02 14h00

Coupe de l'Aude U13 1/8 DE FINALE

- **Briole** - **OCSM** le Samedi 4 février à 14h30 date à laquelle se jouent les ¼ finale
Un PV spécial coupes sera publié très prochainement
La date du ¼ de finale qui opposera le vainqueur à Pieusse sera fixée ultérieurement.

U15 D1

- **GFC / GOAL** Le Samedi 18/2 A 15H00
- **HMO / FUN** Le Samedi 18/2 A 15H00
- **TREBES / GRAND MALEPERE** Le Samedi 18/2 A 14h00
- Pour rappel : **FAC 2 / OCSM** Le Samedi 18/2 A 15H00 (PV du 12/01/2023)

U15 D2

- **UFL /US MINERVOIS** Samedi 18 février 15h00
- **LUC / GFPLM** Le GFPLM ayant déjà un match en retard ce match sera reprogrammé la semaine prochaine en fonction des résultats coupe.
- **MJC Gruissan - Entente Limoux-Cougaing** Samedi 18 Février 15h00

Coupe de l'Aude U17

- **FC TREBES / FAC** devra se jouer en semaine au plus tard le 08 mars 2023 avec accord des deux clubs. A défaut d'accord, la rencontre sera programmée par la commission le Mercredi 8 Mars à 18h30 (l'équipe du Fac étant engagée en championnat ligue le 11 mars).

U17 D1

- **FCCM / BRIOLET en instance d'inversion si accord Briole**
- **TREBES / GFC** Samedi 18 Février à 15h00

U17 D2

- **LIMOUX-COUGAING 2 / OCSM 2** Le Samedi 18 février 14h00
- **LUC / FUN** Le samedi 18 février 16h00
- **LIMOUX-COUGAING 1 / FC QUILLAN** Le samedi 18 février 16h00

U17 D3

- **GOAL 2 / TRAPEL** devra se jouer en semaine au plus tard le 08 mars 2023 avec accord des deux clubs. A défaut d'accord, la rencontre sera programmée par la commission le Mercredi 8 Mars à 17h00

Comme prévu par les règlements, les horaires et jours sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par la commission si besoin.

Le secrétaire

COMMISSION JEUNES

PV du 31/01/2023

Secrétaire : Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Alain DROUIN, Jean-Luc PASCAREL, Laurent VOURIOT, Patrice BOFFELLI

Excusés : Mr Ludovic Galinier, David Carrasco, Mme Myriam Bellabiod,

COUPE U13 O'SPORT

Comme précisé lors du tirage initial puis confirmé dans les PV des 12 et 26 janvier, les $\frac{1}{4}$ de finale de la coupe O'Sport U13 se dérouleront le samedi 4 Février à 14h.

Selon le tableau publié lors du tirage au sort, les 8e de finale ont déterminé les rencontres suivantes en $\frac{1}{4}$ de finale :

- TRAPEL 2 – FAC 1
- GFC 2 – FUN 1
- FAC 3 – SCNM 1

Le dernier $\frac{1}{4}$ de finale, comme précisé au dernier PV, opposera le RC PIEUSSE au vainqueur du $\frac{1}{8}$ é de finale en retard qui opposera samedi 4 Février BRIOLET 1 et OCSM 1

Comme prévu par les règlements, les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par la commission si besoin.

Le secrétaire